

FICHE DE DONNEES DE SECURITE KAOLYNE

Impression : 13/06/2019

1. IDENTIFICATION**1. 1 Identification du produit**

Code du produit: 120516

Nom du produit: KAOLYNE

Numéro CAS:

Numéro EINECS:

1. 2 Usages principalement importants*Argile naturelle pour modelage .***1. 3 Société ou fabricant :**

SOLARGIL S.A..
 La Bâtisse
 89520 MOUTIERS
 France

Telf: 03 86 45 50 00
 Fax: 03 86 45 56 76
 email: ceramic@solargil.com
 Web: www.solargil.com

Renseignements en cas d'urgence

Contre anti-poison : ORFILA 01 45 42 59 59

CLPCE N° 1272/2008

2. IDENTIFICATION DES RISQUES**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement CE N° 1272/2008

2.2 Eléments d'étiquetage

Pas une substance ni un mélange dangereux

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3. 1 Description générale sur les composants et composition**

Nom:

KAOLYNE.

Dénomination commune:

Pâte Porcelaine autodurcissante

Composition
de la préparation

Produit élaboré avec les argiles naturelles extraites de notre carrière.
 Kaolinite + Goethite
 SiO² + Al₂O₃

3.2 Composants et concentrations de la préparation**a) Substances dangereuses pour la santé et l'environnement**

Nom	Substances %	N° Cas	N° EINECS	Classification
-----	--------------	--------	-----------	----------------

b) Substances pour lesquelles existent des limites communautaires (non inclus dans le point précédent)**4. MESURES DE PREMIERS SECOURS****4. 1 Information générale***En cas de doute ou si un symptôme persiste faire appel à un médecin.***Contact avec les yeux :***Laver abondamment et à fond avec de l'eau claire, pendant cinq minutes.***Contact avec la peau :***Laver la zone avec de l'eau.. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.***Ingestion:***Se rincer la bouche à l'eau sans avaler. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.***Inhalation:***Faire respirer de l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.*

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

Le produit n'est pas combustible. Il n'existe pas de mesure spéciale pour la protection contre le feu ou l'explosion.

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6. 1 Protection personnelle**

Tenir les personnes éloignées du lieu du déversement, en direction opposée à celle du vent.

6. 2 Précaution environnementale

Eviter les contaminations avec les eaux, les canaux.

6. 3 Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit par des moyens mécaniques. Laver avec de l'eau abondamment.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7. 1 Précautions pour la manipulation du produit**

Il convient de respecter les précautions relatives à la manipulation pour les enfants.

7. 2 Conditions de stockage

Maintenir les sacs au frais, hermétiquement fermés, et à l'abri de la lumière. A l'abri du soleil.

Stocker dans un endroit entre 5° et 30°. Eloigné de toute sources de chaleur et de lumière solaire directe.

7. 3 Usages spécifiques

Il est interdit de fumer, manger, boire dans les locaux où la préparation est utilisée

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION. PROTECTION DU PERSONNEL**8. 1 Limites d'exposition**

Valeurs TLV. (Valeur limite Seuil). Valeurs MAK. (Maximum de concentration admise sur le poste de travail): 6 mg/m3.

8. 2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle****a) Contrôle Industriel :**

Assurer une ventilation locale ou générale des locaux pour minimiser l'exposition aux poussières et à la poudre. Ne pas boire, ne pas manger ou fumer pendant la manipulation.

b) Contrôle Personnel :**Protection respiratoire:**

Ne pas respirer les poussières. Utiliser un masque.

Protection des mains:

Il est recommandé d'utiliser des gants de protection.

Protection des yeux :

Il est recommandé d'utiliser des lunettes de protection.

Vêtements de protection:

Il est recommandé de porter des vêtements de protection.

8.2.2 Contrôles de l'exposition du milieu ambiant**9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES****9. 1 Information générale**

Aspect physique: *Pâte blanche.*

Couleur en cuit: *Blanc brillant.*

Odeur: *Inodore.*

9. 2 Information relative à la santé, sécurité et au milieu ambiant

PH:	<i>7,5</i>	Point de fusion:	<i>n.a</i>
Point d'inflammation:	<i>n.a</i>	Inflammabilité:	<i>n.a</i>
Densité relative:	<i>n.a</i>	Solubilité à l'eau:	<i>Pratiquement insoluble.</i>
Pression de vapeur:	<i>n.a</i>	Coefficients de reparte:	<i>n.a</i>
Viscosité:	<i>n.a</i>	Vélocité d'évaporation:	<i>n.a</i>
Densité de vapeur:	<i>n.a</i>		

Propriétés explosives: *n.a*

Propriétés comburantes: *n.a*

9. 3 Autres données :

Point de fusion: > 750 °C.

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Conditions à éviter.**

Pour une bonne conservation, maintenir les sacs fermés et à l'abri de l'humidité. Sous ces conditions, le produit peut se conserver de façon illimitée.

10. 1 Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse n'est connue relative à la manipulation et au stockage, dans la mesure du respect des règles énoncées.

10. 2 Matériel à éviter

Le produit doit être maintenu éloigné des matières acides très corrosives, comme peut l'être l'acide fluorhydrique.

10. 3 Produits dangereux de la décomposition

Inconnu.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11. 1 Toxicité aiguë du produit ou de l'un de ses composants

Le produit ne peut causer des irritations.

11. 2 Toxicité chronique pour l'exposition à court ou à long terme

Nous n'avons pas connaissance de toxicité liée à cette pâte.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12. 1 Compatibilité avec le milieu ambiant et produits dangereux résultants de la dégradation des produits et de ses composants

Ne présente pas une grande menace pour le milieu ambiant.

12. 1. 1 Données d'écotoxicité

12. 1. 2 Mobilité

Pas d'information.

12. 1. 3 Persistance et dégradabilité

L'argile ne peut être biodégradée

12. 1. 4 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information.

12. 1. 5 Autres effets nocifs

Pas d'information.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Si la récupération n'est pas possible, on peut rejeter dans une décharge autorisée.

13. 1 Traitement du produit

Tout écoulement dans le égouts doit être évité.

13. 2 Traitement de l'emballage

L'emballage du produit, comme celui qui contient les résidus, doivent s'éliminer en accord avec la législation.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

A ce jour, cette pâte est classée non dangereuse selon les réglementation transport : pas de danger relatif au transport.

	IMGD	ADR	RID	OACI	ADN
Classe du danger					
Code de classe					
Groupe d'emballage					
Étiquettes					
Nombre ONU					
Autres informations					

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

15. 1 Conditionnement et étiquetage

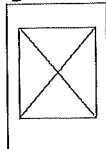
Référence étiquette :

Catégorie :

KAOLYNE Pâte porcelaine autodurcissante

L'argile n'est pas une préparation dangereuse du point de vue des réglementation CEE concernées.

Symbole de dangerosité :



Composants dangereux :

Phrases de risques:

Phrase R

Phrases de sécurité:

Phrase S

S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S22	Ne pas respirer les poussières.

15. 2 Information réglementaire additionnelle

Cette fiche est émise en tenant compte des dernières dispositions légales sur les matières dangereuses et l'utilisation des produits chimiques. Durant la période transitoire, les produits peuvent être toujours étiquetés selon les normes en vigueur.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La préparation de cette fiche a été consciencieusement réalisée par le personnel de SOLARGIL S.A. Cependant SOLARGIL S.A. ne garantit, ni n'assume, la responsabilité d'une éventuelle inexactitude de la fiche, ou de son caractère incomplet, ainsi que les conséquences d'une utilisation inadéquate.